

## Liquidation de la communauté dans une séparation

Par **charlane6**, le **30/09/2015** à **18:16**

bonjour, nous avons trois bien en commun que nous avons estimés par notaire et par agence immobilière, chaque bien a été estimé deux fois dans la liquidation de la communauté, le juge tiendra compte de quelle somme, notaire ou agence ? ou bien y aura t il une moyenne, mais de la plus forte valeur ou de la plus faible, merci de votre réponse